

SCHEMA ORGANISATIONNEL DU PLAN D'ASSURANCE QUALITE (S.O.P.A.Q.)

Cadre Type

ENTREPRISE :

ADRESSE :

Référence du Marché :

Date :

P R E A M B U L E

Le Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Qualité définit les dispositions générales adoptées par l'entreprise pour le chantier "drealBFC-26-RN79-LFCV-DGT" concernant "le dégagement des emprises dans le cadre de l'aménagement à 2x2 voies de la RN79 (RCEA branche sud) entre le lieu-dit « La Fourche » et le Col des Vaux, sur les communes de Vendenesse-les-Charolles, Beaubery et Verosvres."

Les rubriques suivantes devront impérativement faire l'objet de réponses précises ou d'engagements de la part des candidats, éventuellement co-signés par les fournisseurs ou producteurs concernés.

L'ensemble des réponses apportées à chacune des rubriques constituera le Schéma Organisationnel du Plan Assurance Qualité (SOPAQ). Ce document devient contractuel à la signature du marché.

Ces réponses, indispensables au choix du mieux-disant, seront examinées de manière rigoureuse pour l'application du critère de jugement « Valeur Technique » prévue par l'article 4 du Règlement de Consultation.

1 Définitions relatives au Management de la Qualité

Les dispositions énoncées se réfèrent aux définitions spécifiques suivantes :

Contrôle intérieur

Contrôles exercés par le titulaire ou pour son compte, sur ses propres actions, ou celles de ses sous-traitants. (*CCAG Travaux-2021, article 28.*)

Les opérations de contrôle intérieur peuvent prendre l'une ou l'autre, ou les deux modalités suivantes, selon le contexte de l'opération :

Contrôle Interne

Modalité de contrôle intérieur : Ensemble des opérations de surveillance, de vérification et d'essais exercés sous l'autorité du (ou des) responsable (s) de la fabrication ou de l'exécution, dans les conditions définies par le Plan Qualité.

Contrôle externe

Modalité de contrôle intérieur : Ensemble des opérations de surveillance, de vérification et d'essais exercées sous l'autorité ou à la demande d'un responsable indépendant de la chaîne de production ou du chantier d'exécution, mandaté par le titulaire.

Contrôle extérieur

Ensemble des opérations de surveillance, de vérification et d'essais, que le maître d'œuvre exécute ou fait exécuter par un organisme indépendant du titulaire, pour le compte du maître d'ouvrage.

Fiche de contrôle

Document de suivi d'exécution qui constitue la trace de la réalité des contrôles effectués.

Fiche de non-conformité

Document de suivi d'exécution qui enregistre une non-conformité, ses causes, son traitement et les actions correctives ou corrections nécessaires.

Plan de contrôle global

Document établi par le maître d'œuvre et validé par le maître d'ouvrage, organisant, pour l'opération, la coordination et la complémentarité des opérations de contrôle intérieur des différents intervenants et de contrôle extérieur.

Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Qualité (SOPAQ)

Document établi par le titulaire en phase de consultation qui pourra être mise à jour pendant toute la durée du marché, spécifiant l'organisation, les procédures d'exécution et de contrôle, et les ressources associées, qu'il s'engage à mettre en œuvre pour l'obtention de la qualité requise.

Point critique

Étape faisant l'objet d'une information préalable du maître d'œuvre, pour qu'il puisse, s'il le juge utile, y assister et en vérifier les conditions d'exécution.

Point d'arrêt

Étape au-delà de laquelle une activité ne peut se poursuivre sans un accord formel du maître d'œuvre, formalisé par un document d'enregistrement.

2 Consistance du SOPAQ

2.1 SOPAQ remis à l'offre

Le Schéma Organisationnel du Plan Qualité (SOPAQ) présente les dispositions de moyens et d'organisation prévues par le titulaire, et qu'il s'engage de mettre en œuvre, pour garantir l'obtention des exigences spécifiées pour les travaux lui incombant.

Le Schéma Organisationnel du Plan Qualité (SOPAQ) est établi spécifiquement pour l'opération objet du marché. Il peut intégrer des dispositions préexistantes dans le système de management de la qualité du titulaire, tout en leur apportant les modifications et compléments nécessaires pour répondre aux spécificités de l'opération.

Il comprend à minima les éléments suivants :

- une note d'organisation générale (NOG) qui définit :
 - les éléments d'organisation concourant à l'obtention de la qualité,
 - s'il y a lieu, les Plans Qualité des cotraitants et sous-traitants, avec mention des articulations entre ces plans et avec le PAQ du titulaire.
- les procédures d'exécution comprenant :
 - les procédures d'études,
 - les procédures de travaux, par partie d'ouvrage ou nature de travaux.
- les cadres de documents de suivi d'exécution et le plan de contrôle intérieur.

Ces informations peuvent être synthétisées par le titulaire au sein d'une ou plusieurs notes répondant aux exigences spécifiées par le maître d'ouvrage. Les procédures qualité relatives à l'exécution et aux contrôles liés aux points d'arrêt et points critiques, ainsi qu'à la gestion des documents d'exécution, sont documentées.

2.1.1 La note d'organisation générale (NOG) du SOPAQ

Le titulaire fournira dans cette note les informations suivantes :

1. PRÉSENTATION DU TITULAIRE : ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE À DEVELOPPER UNE DEMARCHE QUALITE

- Rappel de l'objet du marché, la désignation du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre, du coordonnateur SPS ;
- Identification de l'entreprise ou du groupement d'entreprise (raison sociale, adresse) ;
- Désignation du mandataire ;
- Présentation des intervenants : titulaire, sous-traitants, fournisseurs principaux, et les prestataires en charge des opérations de contrôle intérieur s'il y a lieu, ainsi que les modalités de gestion de leurs interfaces ;
- Déclaration d'engagement du titulaire à mettre en œuvre l'organisation et les moyens pour respecter les engagements contractuels du marché, objet de la consultation et développer une démarche qualité.

2. ORGANISATION GÉNÉRALE DU CHANTIER

- Organisation des études d'exécution ;

- Plan des installations de chantier ;
- Zones prévues pour le stockage de matériaux ;
- Synthèse des tâches à effectuer, coordination des différents intervenants ;
- Toute information nécessaire à l'appréciation de l'offre .

3. MOYENS AFFECTÉS AU CHANTIER

Moyens humains mis à disposition : l'organigramme et l'encadrement responsable des travaux objet du marché avec identification des responsabilités par différent type d'activité (travaux de dégagement et d'entretien de la végétation, travaux chemins agricoles, travaux environnementaux, clôture) ;

Moyens matériels mis à disposition : les principaux moyens, matériels et approvisionnements par différent type d'activité (travaux de dégagement et d'entretien de la végétation, travaux chemins agricoles, travaux environnementaux, clôture)

Tâches sous-traitées, identification et assurance qualité des sous-traitants : l'organisation et l'affectation des principales tâches par différent type d'activité (travaux de dégagement et d'entretien de la végétation, travaux chemins agricoles, travaux environnementaux, clôture)

4. PRINCIPALES FOURNITURES

Informations concernant les principales fournitures du chantier (provenance, fournisseur, fiche produit, ...) ;

Engagement qualité vis-à-vis des fournisseurs ;

Engagement qualité vis-à-vis des produits.

5. MESURES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Dispositif de sécurité selon les tâches à réaliser ;

Mesures d'hygiène et de prévention envisagées sur le chantier ;

Dispositions envisagées quant aux accès et aux installations de chantier.

2.1.2 Procédures d'exécution

Cette note détaillera les modalités et procédures d'exécution des principales tâches à réaliser :

- travaux de dégagement et d'entretien de la végétation,
- travaux chemins agricoles,
- clôture
- travaux ;environnementaux

Points critiques :

Le titulaire propose dans ces procédures d'exécution les points critiques qui ne sont pas imposés au CCTP. Le maître d'œuvre se réserve la possibilité en période de préparation des bons de commande d'imposer tel ou tel point critique supplémentaire.

Pour les points critiques, le titulaire informe le maître d'œuvre, avec un délai de préavis suffisant, de la date de réalisation des tâches concernées, afin de lui permettre d'être présent, s'il le souhaite.

En outre, il tient à disposition, sur les lieux du chantier, les documents de contrôle d'exécution relatifs aux tâches concernées.

Points d'arrêt :

Le titulaire propose dans ces procédures d'exécution les points d'arrêt qui ne sont pas imposés au CCTP. Le maître d'œuvre se réserve la possibilité en période de préparation des bons de commande d'imposer tel ou tel point d'arrêt supplémentaire.

Pour les points d'arrêt, le titulaire informe le maître d'œuvre de la date de réalisation des contrôles correspondants, avec un délai de préavis suffisant, afin de lui permettre d'être présent, s'il le souhaite.

Les contrôles liés aux points d'arrêt font l'objet de procédures spécifiques : demande de levée du point d'arrêt, compte-rendu de contrôles, accord explicite du maître d'œuvre.

2.1.3 Cadres de documents de suivi d'exécution et le plan de contrôle intérieur.:

Cette note détaillera les points suivants

Détection et traitement des non-conformités :

La démarche de traitement des non-conformités s'articule autour des étapes suivantes :

- le constat, qui comprend les actions immédiates, l'enregistrement, ainsi que l'information des acteurs concernés ;
- l'évaluation, qui consiste à identifier les causes de la non-conformité, en évaluer les effets et proposer des actions curatives (pour y remédier) et correctives (pour éviter qu'elle ne se reproduise) ;
- l'action, qui comprend la décision d'actions, l'exécution et le contrôle des actions décidées ;
- la clôture et l'archivage des données et résultats.

Toute non-conformité, détectée par les opérations de contrôle intérieur ou de contrôle extérieur, est enregistrée : elle fait l'objet de l'ouverture, par le titulaire, d'une « fiche de non-conformité ».

Organisation du contrôle intérieur :

- le cadre d'organisation du contrôle intérieur,
- le plan de contrôle intérieur établi par le titulaire, qui définit les différents contrôles et, pour chacun :
 - § les exigences ;
 - § les références aux spécifications d'exécution ;
 - § la méthode de contrôle, de suivi ou d'essai ;
 - § la définition de la zone de contrôle ;
 - § la fréquence du contrôle, du suivi ou des essais ;

- § les critères d'acceptation ;
- § la documentation associée ;
- § les responsables du contrôle et des suites à donner à ce contrôle ;
- § l'implication, s'il y a lieu, de tierces parties dans le contrôle.
- la liste des points d'arrêt et points critiques, avec :
 - § mention des délais et des documents de contrôle associés,
 - § les modalités de levée des points d'arrêts.
- l'organisation pour la maîtrise (détection et traitement) des non-conformités, et le suivi des actions curatives et correctives, selon le niveau de gravité de l'écart constaté.
- Les modèles de documents suivants :
 - § les documents de contrôle intérieur ;
 - § les fiches de non-conformité ;

2.2 Révision du SOPAQ après la notification du marché ou/et la période de préparation

Une révision du SOPAQ pourra être demandée après notification du marché pour compléter les différentes informations et notamment en phase de période de préparation (si demandée au bond de commande):

- La liste des études et procédures d'exécution, nécessaires à la réalisation des ouvrages provisoires, et leur calendrier prévisionnel de production (échancier d'envoi et dates prévisionnelles pour l'obtention du visa du maître d'œuvre)
- les procédures d'études décrivant, pour chacune :
 - la partie des travaux, objet de la procédure
 - les modalités de validation des études,
 - les modalités de maîtrise des modifications des études.
- les procédures de travaux, par partie d'ouvrage ou par nature de travaux, décrivant, pour chaque procédure :
 - la partie des travaux, objet de la procédure,
 - les documents de référence,
 - la liste des ressources utilisées (personnels, matériels, produits),
 - les méthodes, modalités, modes opératoires de mise en œuvre des travaux pour assurer le respect final des exigences, o les modalités de contrôle intérieur associées à la procédure:

- intervenants,
- épreuves à réaliser, nature et fréquence des contrôles, moyens,
- critères d'acceptation.

S'il y a lieu, les interactions avec d'autres procédures et les conditions préalables requises pour l'exécution de certaines tâches.

Ces informations peuvent être synthétisées par le titulaire au sein d'une ou plusieurs notes explicitant les dispositions prévues en réponse aux exigences spécifiées par le maître d'ouvrage.

2.3 Révision du SOPAQ en phase d'exécution

Les mises à jour du Schéma d'Organisationnel du Plan Qualité du titulaire au cours des travaux sont soumises à visa du maître d'œuvre. Elles portent notamment sur :

- les procédures d'exécution non encore fournies,
- les adaptations des éléments du SOPAQ requises par les évolutions du chantier.